

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2014/02/25-06**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 février 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Autorisation d'indemnisation des sujets  
d'expérimentation en chèques cadeaux**

Le conseil d'administration approuve la demande d'autorisation d'indemnisation des sujets d'expérimentation en chèques cadeaux dans le cadre de recherches menées au sein du Centre Psyclé.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 25 février 2014

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

